



DECLARATION LIMINAIRE- CHS CT du **26 septembre 2017**

Monsieur le Président,

En préambule, nous souhaitons vous faire part de notre inquiétude quant à la pérennité de notre instance.

En effet, la seconde ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans les entreprises, signée vendredi 22 septembre 2017 par le Président de la République , officialise pour le secteur privé et dès le début 2018, le regroupement en une seule instance des comités d'entreprises, les délégués du personnel et le CHS CT.

Cette réforme ne tardera pas à s'appliquer dans le secteur Public, entraînant, sans aucun doute, une nouvelle dégradation de nos conditions de travail. A ce stade, il nous semble intéressant de rappeler que les CHS-CT Finances sont des exceptions dans la fonction publique surtout par les crédits budgétaires dont ils ont été dotés. Aussi, craignons-nous que dans un mouvement combinant uniformisation et économies, nos instances perdent leurs crédits budgétaires.

Mais revenons à l'ordre du jour de notre réunion.

Concernant le PAP : le bilan du PAP 2015-2016 comporte certaines interrogations sur lesquelles nous reviendrons en cours de séance.

Lors du dernier CHS CT, nous vous avons fait part de notre attente d'être destinataires d'un point d'étape sur l'avancement du PAP 2016/2017, d'un réel état des actions réalisées. Nous semblons ne pas avoir été entendus !

Le point 3 de l'ordre du jour de cette réunion mentionne un avis sur les aménagements des structures du réseau en 2018.

Les représentants FO DGFIP 49 considèrent que ces fiches d'impacts ne traitent pas assez en profondeur les questions d'hygiène et de sécurité pour les projets les plus importants.

Nous avons l'impression que nos demandes, pourtant réitérées, visant à avoir plus de détails sur l'implantation des bureaux, la taille des pièces, les travaux envisagés ne sont pas entendues !... Aussi, souhaitons-nous la tenue d'un nouveau CHS CT chargé d'examiner ces projets importants.

Pour conclure, nous constatons que les fortes canicules se succèdent. D'exceptionnelles, il y a quelques années, elles se répètent tous les ans rendant les conditions de travail difficilement supportables dans certains bâtiments.

Des collègues du CFP de CHOLET, de la Paierie Départementale – Trésorerie Amendes ou de la Cité Administrative, notamment, ont relaté des températures dans les bureaux avoisinant les 40 degrés, parfois durant toute une semaine.

Outre le fait que des rafraichisseurs d'air auraient permis de rendre plus tolérables les ambiances de travail, il apparaît nécessaire que l'administration centrale adapte les critères d'installation de la climatisation.

Nous vous remercions de bien vouloir annexer cette déclaration au PV de la présente réunion.